



Monsieur Paul Champsaur
Président
Autorité de Régulation des
Communications électroniques et des
Postes
7, square Max Hymans
75730 Paris cedex 15

Paris, le 6 avril 2007

Objet : Consultation sur les services à valeur ajoutée

Monsieur le Président,

Le projet de décision portant sur les obligations imposées aux opérateurs qui contrôlent l'accès à l'utilisateur final pour l'acheminement des communications à destination des services à valeur ajoutée soumis à consultation intègre plusieurs modifications qui avaient été souhaitées par SFR, ce dont nous nous félicitons.

SFR participera naturellement au groupe de travail créé par l'Arcep dont l'objet sera d'examiner les moyens permettant d'améliorer la lisibilité tarifaire et la transparence au bénéfice du consommateur. A ce titre, SFR encourage l'Autorité à modifier le plan national de numérotation afin d'introduire une structuration des numéros de services de valeur ajoutée en fonction des tarifs et de la typologie des services proposés. Cette révision de la numérotation rendrait possible la mise en place par les opérateurs d'un outil permettant à leurs clients de restreindre l'accès à certains services en fonction du profil activé.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Bien cordialement,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Arnaud Lucaussy', written over a large, stylized circular flourish.

Arnaud Lucaussy
Directeur de la Réglementation
et des Etudes Economiques